

Réunion du 5 novembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe MAURER

N° CP/2012/791 - Soutien à l'emploi et à diverses initiatives - 2133
Pôle d'excellence rurale "Innovation pour l'autonomie" - Outil de coordination du réseau gérontologique de la MAIA et portail Web social-santé

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les actions 2.1 "Outil de coordination du réseau gérontologique dans le cadre spécifique de la Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA)" et 2.2 "Portail Web social-santé" inscrites dans le cadre du Pôle d'excellence rurale "Innovation pour l'autonomie", et notamment les descriptifs des projets et les plans de financement annexés à la présente délibération

- décide de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Préfecture du Bas-Rhin au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), et auprès de la Région Alsace au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Elle autorise par ailleurs son président :

- à solliciter les subventions correspondantes et à signer tous les documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre des demandes de subvention

- à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération, notamment les conventions financières à intervenir entre le Département et les financeurs du Pôle d'excellence rurale.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121105-73321-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 14/11/12